Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS HOLDING L2M** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 464 ROUTE DE MONTJOLY 97354 REMIRE MONTJOLY — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 9 2 6 1 0 6 0 1 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	668 500	CV	668 500	4 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**668 500**	BK	**668 500**	**4 000**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	299 533	BY	299 533	309 683
	Autres créances (3)	BZ	5 339 682	CA	5 339 682	1 082 137
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	78	CG	78	2 449
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**5 639 293**	CK	**5 639 293**	**1 394 269**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**6 307 793**	1A	**6 307 793**	**1 398 269**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Pour copie certifiée conforme
le Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING L2M** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 490)	DA	1 490	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	663 010	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	470 697	163 561
	Report à nouveau	DH		(690 705)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**794 926**	**997 841**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 930 223**	**471 797**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	400 000	400 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41	5 833
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 975 049	410 316
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	848	108 690
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 633	1 633
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 377 570**	**926 472**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**6 307 793**	**1 398 269**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 377 570	926 472
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	41	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS HOLDING L2M** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	720 146	FH		FI	720 146	293 140
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**720 146**	FK		FL	**720 146**	**293 140**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 750	20 193
	Autres produits (1) (11)					FQ		501
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**724 896**	**313 834**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	21 543	330 981
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**21 543**	**330 981**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**703 353**	**(17 148)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	129 397	545 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	68 602	23 945
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**197 999**	**568 945**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 634	55 646
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**40 634**	**55 646**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**157 365**	**513 299**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**860 718**	**496 151**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING L2M** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		461 197
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**461 197**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		25 269
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 500
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		**26 769**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		**434 427**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	65 792	(67 262)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**922 895**	**1 343 976**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**127 970**	**346 135**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**794 926**	**997 841**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 750	20 193
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L'ANNEXE DE VOS COMPTES ANNUELS

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des règlements relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général (PCG 2005) et du règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 Novembre 2016, applicables à la cloture de l'exercice, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 307 793** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **922 895** euros et un total **charges** de **127 970** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **794 926** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	4 000		665 500		1 000	668 500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**4 000**		**665 500**		**1 000**	**668 500**
	TOTAL	**4 000**		**665 500**		**1 000**	**668 500**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice	490,00	1,0000	490,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 490,00**	**1,0000**	**1 490,00**

Filiales et participations

	31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS L2M PROMOTION IMMOBILIERE		73 006	100,00	362 014
L2M IMMOBILIER		(214 348)	100,00	(216 146)
SASU L2M FONCIERE		(11 922)	100,00	(13 626)
SASU L2M SUPPORT		(43 012)	100,00	(36 208)
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS GUYANE CONSEILS IMMOBILIER		888 586	49,00	(54 260)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

INTEGRATION FISCALE

La société HOLDING L2M a constitué un Groupe d'intégration fiscale en application des articles 223 A et suivants du CGI.
La première convention d'intégration fiscale a pris effet au 1er janvier 2022. Une seconde a étendue le périmètre au 01/01/2023.

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE FISCALEMENT INTEGRE :

FILIALES ENTRANT DANS LE PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE AU 01/01/2022 :

HOLDING L2M
Société par Actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 892 610 601

Société Mère

L2M PROMOTION IMMOBILIERE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 897 400 099

% de détention directe par la société mère : 100%

L2M FONCIERE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 898 277 710

% de détention directe par la société mère : 100%

LE CLOS SAINT JEAN
Société par Actions simplifiée au capital de 2.500 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 887 997 765

% de détention indirecte par la société mère : 100%

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

CITE D'AFFAIRES
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 899 282 602

% de détention indirecte par la société mère : 100%

MALGASH
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 905 021 028

% de détention indirecte par la société mère : 100%

LES RIVES D'HIBISCUS
Société par Actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 890 351 182

% de détention indirecte par la société mère : 100%

LES HAUTS DE ROROTA
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 901 155 549

% de détention indirecte par la société mère : 100%

BLERALD
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS De CAYENNE sous le numéro 907 474 266

% de détention indirecte par la société mère : 100%

DUZANNE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 908 560 642

% de détention indirecte par la société mère : 100%

2 VILLAS LA COLLINE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 901 154 898

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

% de détention indirecte par la société mère : 100%

CLOS SAINT JEAN
Société Civile au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 893 531 012

% de détention indirecte par la société mère : 100%

LA VIGIE DU ROBERT
Société Civile immobilière au capital de 1.500 euros
Ayant son siège 464, route de Montjoly 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 900 615 592

% de détention indirecte par la société mère : 100%

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

FILIALES ENTRANT DANS LE PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE AU 01/01/2023 :

SNSM
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 6 rue Comtesse de Carbonnières 29200 BREST
Immatriculée au RCS de BREST sous le numéro 918 842 246

% de détention indirecte par la société mère : 100%

DEPOT BALATA
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 40 Chemin Constant Chlore, Entrée 5, 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 922 215 306

% de détention indirecte par la société mère : 100%

L2M PI 2
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège Espace Guyanamazone local n°5, 40 chemin Chlore 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 919 531 616

% de détention indirecte par la société mère : 100%

LES ROSES
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège Espace Guyanamazone local n°5, 40 chemin Chlore 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 915 403 570

% de détention indirecte par la société mère : 100%

L2M FONCIERE 2
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège Espace Guyanamazone local n°5, 40 chemin Chlore 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 915 403 422

% de détention indirecte par la société mère : 100%

LES JARDINS DE SAINT JEAN
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège Espace Guyanamazone local n°5, 40 chemin Chlore 97354 REMIRE-MONTJOLY
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 914 187 042

% de détention indirecte par la société mère : 100%

SCI DU QUAI
Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège 6 rue Comtesse Carbonnières 29200 BREST
Immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 890 060 528

% de détention indirecte par la société mère : 100%

Annexe libre

Principes intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale des sociétés de groupe (CGI Art. 233A et suivants) a été appliqué pour l'exercice.
Les principes suivants ont été retenus :
1 - Chaque filiale a constaté sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe, en tenant compte de ses déficits. L'intégration fiscale n'a donc généré aucune différence d'impôt au niveau des filiales ;
2 - La société mère a enregistré dans ses charges ou dans ses produits, la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales ;
3 - La prise en charge par la société mère, de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat et la plus-value d'ensemble, a fait naître à son profit une créance égale à l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe ;
4 - En cas de déficit d'une des filiales pendant la période d'intégration fiscale, la société mère pourra consentir par ailleurs à sa filiale une avance sans intérêts dont le montant ne pourra excéder celui de l'économie d'impôts résultant de l'utilisation du déficit. Si la filiale redevient bénéficiaire, l'avance consentie sera immédiatement remboursable ;
5 - En cas de sortie du groupe ou de non renouvellement de l'option, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions et de toutes autres charges éventuelles.

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

HOLDING L2M - BENEFICIAIRE APPORT EN NATURE TITRES GUYANE CONSEIL IMMOBILIER

Apport en nature – Application du régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 B du CGI

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une augmentation de capital consécutive à un apport en nature réalisé par la société TJ & CO et JPS, société soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'apport a porté sur des titres de participation détenus dans la société Guyane Conseil Immobilier (GCI).

L'opération a été réalisée dans le cadre du régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts, permettant le report d'imposition des plus-values.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- **Nature de l'apport** : Apport en nature de titres de participation
- **Valeur comptable et valeur d'apport des titres de JPS** : 87 500 €
- **Valeur réelle et valeur d'apport des titres de TJ & Co :** 572 000 €
- **Valeur nominale des titres émis en contrepartie** : 490 €
- **Prime d'apport constatée** : 663 500 €
- **Date de réalisation juridique de l'opération** : 31/12/2024
- **Traitement comptable** : Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03), les titres reçus ont été inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport. Le capital social a été augmenté à hauteur de la valeur nominale des titres émis, le solde étant affecté à la prime d'apport.

Conformément à l'article 210 B du CGI, la société bénéficiaire s'est engagée à conserver les titres reçus pendant une durée minimale de **trois ans** à compter de la date de l'opération.

ETAT DE SUIVI A SOUSCRIRE PAR HOLDING L2M AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET SUIVANTS

ETAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise apporteuse :
HOLDING JPS et HOLDING TJ & CO

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :
HOLDING L2M

NATURE DE L'OPERATION

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du C.G.I.) ---------- ☐
Fusions, apports partiels d'actifs et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du C.G.I.) ---------- ☒
Echanges d'actions dans le cadre d'O.P.E. (art. 38-7 du C.G.I.) ---------- ☐
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 du C.G.I.) ---------- ☐
Echanges de titres d'O.P.C.V.M. (art. 38-7 du C.G.I.) ---------- ☐
Transformation en CSOP (art. 210 D du C.G.I.) ---------- ☐

Date de réalisation de l'opération 31/12/2024

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

NATURE DES BIENS	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement Reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial --- ---					
Autres immobilisations incorporelles --- ---					
Terrains --- ---					
Participations 240 titres HOLDING L2M (Apport TJ & CO)	85 015 €	85 015 €			576.000 €
Participations 250 titres HOLDING L2M (apport Holding JPS)	87.500 €	87.500 €			87.500 €
Autres immobilisations financières - ---					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

NATURE DES BIENS	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets --- ---					
Autres droits incorporels --- ---					
Terrains servant à une exploitation (carrière, sablière …) --- ---					
Constructions --- ---					
Installations techniques, mat. et out. Industriels --- ---					
Autres immobilisations corporelles ---					
TOTAL					

NEANT

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité

HOLDING L2M

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 40, Chemin Constant Chlore
Entrée 5, 97354 REMIRE MONTJOLY
892 610 601 RCS CAYENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 794 926 euros de la manière suivante :

- A la **réserve légale** 49 euros
- Le solde en totalité au compte « **autres réserves** »..... 794 877 euros qui s'élève ainsi à 1 265 574,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

